

## Avis CSRPN n° 2019-11

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

#### PNA des espèces de flore au bord de l'extinction

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Lieu : DEAL Providence

Pétitionnaire : CBN Mascarin

#### Contexte et objet de la demande :

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action PNA qui concerne désormais les « espèces endémiques identifiées comme étant "en danger critique" ou "en danger" dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

En 2018, la DEAL de La Réunion a subventionné l'association CBNM pour rédiger un PNA multispécifique en faveur des espèces de flore au bord de l'extinction. Le document présenté par le CBN-CPIE de Mascarin est le troisième PNA multi-espèces « flore » de La Réunion. Il concerne un groupe de 10 espèces.

- *Acanthophoenix rousseii* (PDC rédigé en 2010)
- *Bakerella hoyifolia subsp. Bojer* (PU rédigé en 2010)
- *Claoxylon setosum*
- *Eulophia borbonica*
- *Heterochaenia fragrans*
- *Lobelia parva*
- *Oeceoclades versicolor*
- *Nesogenes orerensis* (PU rédigé en 2005, PDC rédigé en 2006)
- *Persicaria poiretii*
- *Pisonia lanceolata* (PDC rédigé en 2010)

#### Remarques préalables :

Le document présenté par le CBN de Mascarin est le troisième PNA Plan National d'Actions « multi-espèces flore » de La Réunion. Il concerne un groupe de 10 espèces, sur les 54 espèces soumises à PNA : espèces protégées, (sub-)endémiques et menacées CR et EN. Ces plans doivent être rédigés avant le 1er janvier 2020.

Le présent document a été rédigé par le CBN de Mascarin et a bénéficié des relectures et compléments de la part des acteurs qui seront impliqués dans sa mise en application sur le terrain.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Le regroupement des 10 espèces concernées est justifié dans le texte par le statut de menace partagé par les différentes espèces, représentés par des distributions ou des effectifs excessivement faibles. Il serait néanmoins souhaitable de regrouper au sein de ce PNA les espèces ayant la même stratégie de conservation.

Le document s'articule selon le plan des nouveaux PNA, en 3 grandes parties :

- une synthèse des connaissances sur les espèces cibles, une analyse des besoins et enjeux de conservation, et des fiches actions, volontairement réduites en nombre et cherchant l'opérationnalité.
- La synthèse des connaissances est présentée sous forme de fiches-espèces et de tableaux récapitulatifs des connaissances disponibles. Le style est très concis mais clair et lisible.
- Le bilan conservatoire (partie 3.1) est également présenté sous forme de tableaux, mais est difficile à comprendre car trop synthétique. La méthodologie et les valeurs par critère et par espèce sont présentés en annexe, mais mériteraient d'être détaillées dans le corps du texte (même si le nombre des tableaux de l'annexe 2 est important), ou a minima accompagné par un texte mettant en exergue les points les plus importants. A la fin du bilan conservatoire, on ne sait pas ce qui a déjà été mis en place en faveur de ces espèces.

Concernant le travail de cartographie, il est difficile de comprendre le nota bene 2 en page 32: « NB2 : ces différentes représentations cartographiques ne sont pas le fruit d'une analyse spatiale des enjeux de conservation. Il serait intéressant de réaliser pour chaque espèce une analyse du type d'action par station/population en fonction du foncier et de l'état de dégradation du milieu. » Pour des espèces aussi rares en terme de nombre de populations (1 à 10 sur l'île), avec des effectifs faibles à extrêmement faibles, on attend dans le PNA qui va servir de référence pour les 10 ans à venir de disposer des informations les plus précises sur la spatialisation des menaces et enjeux. Il serait intéressant de disposer des données historiques (localisation d'anciennes stations de l'espèce).

Les 10 fiches-actions sont claires, opérationnelles avec un ou plusieurs acteurs proposés, même si, pour la majorité des espèces, on imagine bien que le travail de terrain va reposer sur le CBNM, le Parc national et l'ONF.

Les priorités affichées paraissent cohérentes, avec en premier lieu la formation des acteurs de terrain, la recherche des stations non revues et la prospection de nouvelles stations, puis la gestion fine des menaces dans les stations concernées.

Les actions 4 et 5 qui utilisent la production de plants *ex situ*, paraissent également prioritaires, même si on peut se poser la question des chances de réussite, en particulier pour les espèces ayant une biologie difficile comme les 2 espèces d'orchidées (culture et sevrage difficile) et les 2 espèces parasites (est-ce que cela a déjà été réalisé/réussi ailleurs ?).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**Avis adopté à l'unanimité**

**Le CSRPN donne un avis favorable sous réserve :**

- de compléter le titre pour que l'on sache qu'il s'agit de flore
- de compléter le document avec une évaluation des opérations réalisées pour chaque espèce
- de faire figurer sur les cartes les données historiques
- de mieux identifier les porteurs de projet
- de regrouper au sein du PNA les espèces ayant la même stratégie de conservation
- de vérifier la cohérence avec les zones d'intervention prioritaire contre les invasives

**Ces modifications devront être réalisées avant une présentation au CNPN.**

Fait à Saint Denis, le 7 novembre 2019

Le Vice-président du CSRPN

Jacques ROCHAT